



DOSSIER INSCRIPTION

Ecole de natation

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX :

PREMIER CONTACT

NOM : NOM :
PRENOM : PRENOM :
N° téléphone : N° téléphone :
Mail : Mail :
Adresse :

RENSEIGNEMENTS ENFANT(S) :

NOM :
PRENOM :
AGE : DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE :
NOM :
PRENOM :
AGE : DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE :

NE PAS REMPLIR

DOCUMENTS A FOURNIR:

- Règlement pré-inscription
- Règlement intérieur
- Autorisation droit à l'image
- Questionnaire santé/cerificat med

TARIF APPLIQUE :

COURS / STAGE :

MODE DE REGLEMENT :

- Chèque
- Espèce
- CB
- ANCV
- Virement
- Pass'sport

MODALITES DE REGLEMENT

N°1 :

N°2 :

N°3 :



Règlement des Pré Inscriptions Ecole de Natation Juvignac 2026-2027

Afin d'organiser au mieux la rentrée sportive, nous vous remercions de prendre connaissance du règlement suivant concernant les pré inscriptions à l'école de natation :

1. Pré inscription et acompte :

Suite à de nombreux abus, toute demande de pré-inscription doit être accompagnée d'un acompte de 30€ par enfant.

Cet acompte sera restitué uniquement si l'annulation intervient **avant le 15 juillet 2026**.

Passée cette date, même si vous décidez de ne pas inscrire votre enfant et peu importe la raison, l'acompte sera encaissé, et aucun remboursement ne sera effectué.

La pré-inscription se fait pour un jour et horaire fixe, et ne peut être modifié.

2. Paiement de l'activité :

Tarif : 320 € + 30 € frais de licence (obligatoire pour les enfants de 4 ans et plus)

1 cours de 45 mn / semaine hors vacances scolaires (minimum de 30 séances)

Le solde de 320€ (320€ - 30€ d'acompte + 30 € frais de licence) de l'activité devra être réglé au plus tard le 31 août 2026.

Le règlement peut s'effectuer en une seule fois ou être échelonné en trois encaissements à partir du mois de septembre 2026.

3. Absence de confirmation :

En l'absence de confirmation (règlement non reçu) au 31 Août 2026, la pré inscription sera automatiquement annulée.

Dans ce cas, l'acompte de 30€ ne sera pas remboursé comme indiqué dans le paragraphe 1, et la place ne sera plus réservée, et réattribuée à un autre enfant.

Nous vous remercions pour votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Je soussigné(e) atteste consentir au mode de fonctionnement d'Aqua Nat' Juvignac, expliqué ci-dessus, et m'engage à procéder au règlement total de l'inscription avant le 31 Août, sans quoi mon acompte versé le sera perdu et ce, peu importe la raison.

Signature et mention "lu et approuvé" :

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DE NATATION

INSCRIPTION

L'inscription se fait à l'accueil d'ANJ à Juvignac. L'inscription ne sera définitive qu'à la remise complète du dossier (règlement intérieur, certificat médical, droit à l'image et paiement). Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique, il est acte volontaire du contractant. L'inscription se fait pour un jour et un horaire précis en début d'année et ne pourra être modifiée au cours de celle-ci.

En cas de cessation de l'activité, aucun remboursement de l'adhésion ne pourra être effectué quelque soit le motif (sauf si cela vient des MNS qui estiment que la pratique n'est pas adaptée à l'enfant).

L'adhésion vaut pour la période de mi-septembre à mi-juin, pas de cours pendant les vacances scolaires (le nombre de séances peut varier entre 30 et 33 séances). Aucune séance ne sera rattrapée pour cause de maladie de l'enfant, de jours fériés, ou autres.

CONSIGNE DES ACCOMPAGNANTS

Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants 10 mn avant le début du cours afin de les changer et de se présenter à l'accueil en donnant le nom et le prénom de l'enfant. Lors de la première séance, le personnel vous accompagnera pour vous montrer les vestiaires. Un vestiaire femme et un vestiaire homme sont à disposition, le parent prime pour le choix du vestiaire, un homme adulte ne doit en aucun cas rentrer dans le vestiaire des femmes, et inversement. Les parents attendent avec les enfants que le maître nageur les récupère. Ils ne peuvent en aucun cas rester avec les enfants et assister au cours. Les parents doivent récupérer les enfants à la fin du cours, à l'heure. Nous ne sommes pas responsables de l'enfant en dehors des heures du cours. Les parents ne sont pas admis au bord du bassin sauf le dernier cours avant chaque vacances où ils pourront assister aux 10 dernières minutes pour voir les progrès des enfants. Nous demandons aux parents de bien vouloir faire passer les enfants aux wc avant le cours pour éviter les sorties pendant le cours. Mais nous nous accordons le droit d'accompagner votre enfant au toilette ou à la douche si nécessaire. Le MNS en charge du cours suit la trame pédagogique mise en place par le responsable sport en collaboration avec son équipe. La discipline et le savoir vivre ensemble sont aussi une base essentielle à l'apprentissage ayant pour but de progresser dans l'activité en toute sécurité. Le MNS en accord avec son responsable et ANJ se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respecterait les règles de comportement et de sécurité demandées pour le respect et la sécurité de tous.

HYGIENE ET TENUES

Bonnet de bain pour les enfants aux cheveux longs et lunettes de piscine classique obligatoire (pas de masque). Maillot type boxer ou slip de bain pour les garçons (pas de short). Nous conseillons des maillots de bain 1 pièce pour les filles, sans froufrous pour un meilleur confort de l'enfant. Tongs pour l'accès au bassin, serviette. L'enfant doit être propre (pas de couche) Il est interdit de manger au bord du bassin ou dans les vestiaires. Cependant vous êtes les bienvenues pour utiliser l'espace commun à l'accueil. Merci de ne pas présenter l'enfant au cours si celui ci présente un virus ou une plaie contagieuse, pour le respect des autres enfants.

Fait à Le

Nom et prénom

.lu et approuvé et signature



Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e),

..... représentant légal de

autorise l'association Aqua Nat' Juvignac à utiliser son image captée dans le cadre des activités de l'association dans les conditions suivantes :

1. Usage des parents :

Réalisation des photos / vidéo par les responsables légaux : A défaut d'accord signé de votre part concernant l'autorisation du droit à l'image votre enfant et vous même ne pourront être pris en photo , ni par vous , ni par un tiers. (l'enfant passera en décalé par rapport aux autres, lors des portes ouvertes)

Autorise

N'autorise pas

2. Usage interne au club Aqua Nat' Juvignac :

Utilisation des photos/vidéos à des fins internes, ou par les adhérents telles que :

- Affichage au sein du club (ex : photo groupe à l'accueil)
- Envoi de photos sur les groupes WhatsApp du club

Autorise

N'autorise pas

3. Diffusion sur les réseaux sociaux et supports de communication :

Publication des photos/vidéos illustrant les activités de l'association sur les supports suivants :

- Réseaux sociaux officiels (Facebook, Instagram)
- Site Internet de l'association
- Brochures, flyers ou autres supports de communication

Dans le but de partager la vie associative et promouvoir les activités du club.

Autorise

N'autorise pas

Cette autorisation est donnée à titre gratuit, sans limitation de durée, et sans contrepartie financière. L'association s'engage à respecter la vie privée des enfants et à n'utiliser que des images valorisantes, dans le respect de leur dignité.

Nous ne pouvons être tenu responsable de la réalisation et l'utilisation de photos par un tiers. Nous comptons sur votre savoir vivre et votre bienveillance pour le respect de l'image d'autrui.

Fait à : Le :

Signature du représentant légal :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.